

## FICHE DE SECURITE : ABSORBANT DE SOL

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### NORME NF T 01-102

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT : SÉPIOLITE CALCINÉE entre 850 et 900°C

CODE PRODUIT :

FOURNISSEUR :

*Nom* : SEPIOLSA FRANCE

*Téléphone* : 01 34 51 27 19 *Fax* : 01 34 51 44 84

*Adresse* : 8/10 rue du Gast à Saint-Germain-en-Laye (78100)

*Téléphone d'Urgence* : . 01 34 51 27 19

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE USUEL : ARGILE de type SÉPIOLITE

NUMÉRO C.A.S. (Chemical Abstract Service) : 63800-37-3

CONSTITUANTS contribuant aux dangers : néant

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : néant

Effets sur l'environnement : néant

Dangers physiques & chimiques : néant

RISQUES SPÉCIFIQUES

principaux symptômes : néant

## **FICHE DE SECURITE : ABSORBANT DE SOL**

### **4. PRINCIPAUX SECOURS**

en cas de :

Inhalation : non concerné  
Contact avec la peau : non concerné  
Contact avec les yeux : non concerné  
Ingestion : non concerné

**PROTECTION DES SAUVETEURS :** non concerné

**INSTRUCTIONS POUR LE MÉDECIN :** non concerné

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**MOYENS D'EXTINCTION :** Matière inerte non inflammable

**DANGERS SPÉCIFIQUES :**

Méthodes particulières d'intervention : néant

**PROTECTION DES INTERVENANTS :** Cf. Par.6

### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles : lors de manipulation de quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère, prévoir le port du masque à poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement : néant

Méthodes de nettoyage : 1° Ramasser à la pelle  
2° Lavage à l'eau

### **7. MANIPULATION & STOCKAGE**

**MANIPULATION :**

Mesures techniques : néant

Précautions : lors de manipulation de quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère, prévoir le port du masque à poussières.

## **FICHE DE SECURITE : ABSORBANT DE SOL**

Conseils d'utilisation : voir notice d'utilisation.

### **STOCKAGE :**

Mesures techniques :

Conditions de stockage : stocker à l'abri de l'humidité

Matières incompatibles : néant

Matériaux d'emballage : pas de matériau à éviter

### **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures d'ordre technique : Masque (Voir ci-dessous)

Paramètres de contrôle : néant

Equipements de protection individuelle : lors de manipulation de quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère du poste de travail, prévoir le port du masque à poussières ou un dispositif d'aspiration des poussières.

Mesures d'hygiène : Code du Travail Art. R 232-12/14

### **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES & CHIMIQUES**

#### **ASPECT :**

État physique :	Solide
Forme :	Granulée
Couleur :	Beige Rosé
Odeur :	Néant
pH :	10+/- 1 à 10% en dispersion dans l'eau
Température d'ébullition :	ne s'applique pas
Température de décomposition :	ne s'applique pas
Point d'éclair :	néant
Température d'auto-inflammation :	néant
Caractéristiques d'explosivité :	néant
Pression de vapeur :	ne s'applique pas
Densité de vapeur :	ne s'applique pas
Masse volumique :	500 à 650 g/l
Solubilité :	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	ne s'applique pas

## **FICHE DE SECURITE : ABSORBANT DE SOL**

### **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

#### **STABILITÉ**

Conditions à éviter : néant

Matières à éviter : néant

Produits de décomposition dangereux : néant

### **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Substance friable. Contrôle de la teneur de poussières dans les locaux industriels (Valeur max : 10 mg/m<sup>3</sup>)

Toxicité aiguë : néant - Effets locaux : néant

Sensibilisation : ne s'applique pas

Toxicité chronique & à long terme : Art. L 500 Code Sécurité Sociale

### **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Mobilité : RAS - Persistance/biodégradabilité : RAS

Bioaccumulation : RAS

Écotoxicité : Loi sur les déchets n° 75-633 et éventuellement selon la substance absorbée.

### **13. CONDITIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

Déchets des résidus : les précautions à prendre concerne le rejet des éventuelles substances absorbées. (Voir Loi cadre sur l'Eau et Loi cadre sur la Pollution atmosphérique)

Emballages souillés : néant

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES**

Voies Terrestres : RAS

Voies fluviales : RAS

Voie maritime : RAS

Voie aérienne : RAS

### **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE : RAS



## FICHE DE SECURITE : ABSORBANT DE SOL

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.